

### *DASES : L'exclusion d'organisations syndicales du comité d'éthique ... est ce bien éthique ?*

Dès 1995, la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) a créé un comité d'éthique en charge des questions posées par l'informatisation des services.

L'évolution des textes réglementaires et leur impact sur les pratiques professionnelles rendent nécessaire, au-delà de la seule utilisation des outils informatiques, de partager une définition commune et transversale de l'éthique et de la déontologie.

Dans un souci d'ouverture, la DASES a souhaité élargir la composition du comité à des représentants du personnel ; il s'agissait d'une bonne idée... Mais, elle l'a en tous cas gâché par sa proposition qui limite cette représentation à « deux représentants du personnel de la direction nommés par les organisations syndicales majoritaires ».

Que faut-il entendre par « organisations syndicales majoritaires » ? Bien malin qui peut répondre, car aucune ne peut se prévaloir d'une quelconque majorité. Il semblerait que pour la DASES, ce soit les deux organisations les plus représentatives...

Cela exclut notamment l'UCP qui siège pourtant au comité technique paritaire. L'Administration choisit ses interlocuteurs ; c'est nouveau et cela en dit long sur sa conception de la représentativité !

### *CAP des Ingénieurs de Travaux du 20/09/2013.*

Cette CAP qui portait sur 3 points (2 accueils en détachement, 1 prolongation de stage et sur l'avancement accéléré pour les ITP et les ID) a été présidée par Madame Maité ERRECART, Adjointe au Maire de Paris, chargée des ressources humaines, de l'administration générale et des relations avec les mairies d'arrondissement.

Les 2 premiers sujets avaient été examinés en pré-CAP et n'ont pas appelé d'observation de notre part.

Par contre, le dernier a été l'occasion de rappeler en séance plénière la déception qu'éprouve notre corps sur ce dossier. Les représentants de l'UCP ont souligné le sentiment d'exclusion qu'ont ressenti les ingénieurs des travaux après avoir été évincés du bénéfice de la mise en œuvre de l'avancement accéléré à la durée minimale appliqué à l'ensemble des catégories C et B.

Sur ce dossier, vos représentants ont refusé de participer au vote, ne voulant pas cautionner une modification unilatérale de nos statuts qui a eu pour seul objectif de nous exclure du bénéfice de l'avancement à la durée minimale...

## **Corps des Ingénieurs des services techniques (IST) : vigilance sur les postes d'Ingénieurs Généraux**

La section des Ingénieurs des Services Techniques de l'UCP est vivement préoccupée par la très forte diminution du nombre de postes d'ingénieurs généraux depuis 2010 (le nombre a chuté de 26 à 20).

Elle vient de rappeler cette vigilance aux membres du corps des IST dans un communiqué dont la teneur est la suivante:

- la section des Ingénieurs des Services Techniques fait part de sa forte incompréhension et de sa vive inquiétude face au libellé de 2 avis de vacances de postes, visant aux remplacements de 2 Ingénieurs Généraux qui partent à la retraite, parus dans le BMO du mardi 8 août 2013 (chef du service des canaux à la DVD et chef du service de l'exploitation des jardins à la DEVE).
- dans ces avis de vacances de postes, le remplacement de ces Ingénieurs Généraux est en effet ouvert aux Ingénieurs des Services Techniques n'ayant pas encore accédé au grade d'Ingénieur en Chef. La parution de tels avis, au mois d'août, est-elle annonciatrice de prochaines **« nominations hors normes »** ?
- la Section des Ingénieurs des Services Techniques rappelle l'attention qu'elle porte à ce que les **Ingénieurs Généraux** qui quittent le corps soient remplacés par d'autres Ingénieurs Généraux ou par des Ingénieurs en Chef confirmés ayant vocation à accéder à ce grade à moyen terme.

L'UCP s'associe bien entendu à ce message qui vise notamment, pour tous les corps qu'elle représente, à garantir une stratification hiérarchique « lisible » au sein des services.

Cette vigilance a aussi été rappelée par les représentants du corps des Ingénieurs des Services Techniques à Madame ERRECART lors de la CAP du 20 septembre 2013."

## **La reconnaissance du travail : pas de « bien-être » sans « bien faire »**

Le jeudi 18 septembre dernier, l'Université des cadres a invité Yves CLOT, titulaire de la chaire de psychologie du travail au Conservatoire national des arts et métiers, pour donner une conférence sur le thème « la reconnaissance du travail : une reconnaissance peut en cacher une autre ».

Alors que l'on constate de plus en plus de problèmes de santé trouvant leur origine dans le travail, de fausses solutions risquant de virer au « despotisme compassionnel », sans rien résoudre, se multiplient dans l'urgence.

Quand le travail évolue, le plus souvent il se complexifie. Au lieu de nier cette réalité en tentant de la « pasteuriser » par des schémas prédéfinis et donc pas nécessairement adaptés, il est beaucoup plus productif de provoquer la discussion et d'arrêter des procédures partagées. En effet, ce qu'on ne partage pas encore, est bien plus important que ce qu'on se partage déjà. Ce débat permet d'extérioriser le ressenti de chacun et donc de lui éviter de la frustration et donc du stress.

Ce n'est donc pas tant la quantité de travail à réaliser qui est en cause (même si, à l'évidence, elle doit demeurer raisonnable pour pouvoir être traitée), mais bien la tendance à vouloir faire plus dans un délai plus contraint qui va générer le sentiment de faire moins bien. On passe ainsi de l'intensité du travail à son intensification qui, elle, est génératrice de pressions hiérarchiques, de désintérêt du travail et donc évidemment de stress.

L'analyse clinique des personnels permet de constater qu'il existe deux types de fatigue ; la bonne fatigue qui résulte des efforts consentis pour avoir permis d'atteindre l'objectif et dont on se remet par le sommeil habituel, se distingue de la mauvaise fatigue qui provient de l'accumulation des efforts consentis sans avoir permis d'atteindre l'objectif fixé et qui peut conduire à des insomnies ponctuelles puis récurrentes, voire à des dépressions.

Cela amène à compléter la définition du « stress perçu » ; il ne se manifeste pas seulement quand le sujet n'a pas les moyens de faire face aux exigences de l'organisation, mais également lorsque l'organisation n'est plus en moyen de faire faire aux exécutants un travail de qualité.

La notion de « santé au travail » s'en trouve également enrichie ; cela consiste certes à ne pas être malade, mais aussi à pouvoir porter la responsabilité de ses actes. La bonne santé tient au fait que l'on va laisser son empreinte personnelle dans le service, que l'on va créer entre les choses des liens qui, sans sa propre intervention, n'auraient pas existés. On est un acteur de qui arrive et de ce qui arrive aussi à soi.

C'est donc quand on ne peut rien créer que la santé est en danger.

A l'analyse, on s'aperçoit alors rapidement que la négation des conflits autour de la qualité du travail menace le collectif et distille de véritables poisons dans la vie des organisations. Ce phénomène, couramment rencontré, découle directement d'une approche contrôlée des concepts qui s'articulent généralement autour d'un seul critère, alors que la réalité des choses, plus complexe, nécessiterait logiquement une approche élargie tenant compte des différents aspects constatés au moyen d'une pluralité de critères.

Puisque la reconnaissance résulte d'une part du regard des autres et d'autre part, du fait de se reconnaître dans le travail que l'on accomplit, on doit nécessairement s'éloigner de la culture d'une réactivité sacralisée par rapport à la qualité de son travail.

Au vu de l'intervention de l'orateur, des témoignages qui ont été rapportés, des échanges qui sont intervenus pendant et après cette conférence, compte tenu du ressenti général, qu'il semble long le chemin à parcourir pour que chacun reçoive la reconnaissance qu'il attend !

S'il n'existe pas de « bien-être » sans « bien faire », il faut donc assurément faire évoluer les mentalités ! Chacun doit prendre conscience qu'il ne sert à rien de produire trop rapidement un travail imparfait qui va nécessiter d'y revenir plusieurs fois. L'adage, « Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation » est plus que jamais d'une pertinente actualité. Comment mieux atteindre un objectif qu'en lui apportant une réponse de qualité ?

### *Personnels socio-éducatifs : des préoccupations convergentes*

A l'occasion de la réunion de travail du 12 septembre dernier, organisée par le Syndicat des personnels socio-éducatifs et de santé, les participants ont pu échanger sur leurs conditions de travail et leurs expériences.

Le groupe poursuivra ses travaux le jeudi 12 décembre 2013 en débattant avec Frédéric MISPELBOM BEYER, professeur de sociologie à l'université de Paris UniverSud Evry, spécialisé dans les méthodes de direction et d'encadrement.

### *Attachés d'administrations parisiennes*

La commission administrative paritaire (CAP) des attachés d'administrations parisiennes qui s'est réunie le vendredi 20 septembre 2013, a donné un avis favorable à l'avancement d'échelon à durée minimale en faveur des 240 attachés principaux et des 217 attachés de classe normale qui vont prendre un échelon en 2014.

### *Mouvement de directrices à la Direction des familles et de la petite enfance*

A l'occasion du départ de Véronique DUROY de la Direction des familles et de la petite enfance, l'UCP tient à saluer ses mérites personnels qui en ont toujours fait une interlocutrice de qualité, engagée dans un dialogue franc et constructif.

L'UCP demandera prochainement audience à son successeur, Florence POUYOL, afin d'évoquer avec elle, les principaux sujets d'actualité de la direction.

### *Syndicat des cadres techniques : un nouveau bureau pour la section des Ingénieurs hydrologues et hygiénistes*

A la suite du départ de Françoise LE BOZEC à qui l'UCP souhaite une retraite longue et heureuse, un nouveau bureau a été constitué par la section des ingénieurs hydrologues et hygiénistes du Syndicat des cadres techniques : Kamel BAHRI Président, Amina CHERKAOUI et Muriel MARIANY PIOCHE Vice-présidentes, Jean-François MOISAN Trésorier et Estelle TRENDEL Secrétaire.

<p style="text-align: center;"><b>Union des Cadres De Paris</b> 2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45</p>
---